

## Fiche technique

# COUSCOUS MEDITERRANEEN BIOLOGIQUE

Code article :	02150 : en 5kg	
Ingrédients :	<b>COUSCOUS BLANC*</b> , raisins sultanines*, épices couscous*( Fenugrec*, coriandre*, persil*, paprika fort*, ail*, carvi*, gingembre*, fenouil*, cumin*, poivre noir*, curcuma *), sel de mer, oignons granulés*, <b>AIL</b> granulés*, poivrons rouges granulés*, persil feuilles*, carottes granulés* <i>* issu de l'agriculture biologique</i>	
Origine :	MP : Couscous : France Raisins : Turquie, Ouzbékistan, Pakistan Epices couscous : transformation France Sel de mer : Portugal, Espagne, Grèce Oignons : Egypte, Autriche, Allemagne, Chine Ail : Chine Poivrons rouges : Chine, Egypte Persil : Allemagne Carotte : Chine Transformation : France	
Valeurs nutritionnelles (pour 100g) :	<b>Energie :</b>	<b>1385kj-331kcal</b>
	<b>Lipides :</b>	2.23g
	<b>Dont acides gras saturés :</b>	0.34g
	<b>Glucides :</b>	65g
	<b>Dont Sucres :</b>	13g
	<b>Fibres :</b>	4g
	<b>Protéines :</b>	11g
	<b>Sel :</b>	0.37g
Caractéristiques organoleptiques :	Couleur : Odeur : typique Goût : typique	
Caractéristiques physico-chimiques :	Humidité : <18%	
Conservation :	Dans un endroit frais (<20°C) et sec (humidité <65%)	
DDM :	12 mois à date de production	
Garanties sans OGM :	Selon le règlement cadre (CE) n°834/2007 et n°889/2008,	
Garanties sans ionisation :	Selon la directive 1999/2 CEE du 22/02/1999 règlement CE 967	
Alimentarité des emballages :	Nos emballages sont conformes au règlement 1935/2004 du 27/10/2004 et à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir, le décret n°2007-766 du 10/05/2007, abrogeant partiellement le décret modifié n°92-631 du 8 juillet 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme ou des animaux. De plus, nos fournisseurs s'engagent à respecter le décret n° 98-638 du 20 juillet 1998 et le règlement 10-2011/UE.	
Garanties sans nanotechnologie et nanomatériaux :	selon le règlement N°1169/2011/CE, le décret français n°2012-232 du 17 février 2012, l'arrêté du 6 août 2012	
Contaminants :	La fixation des teneurs maximales pour certains contaminants (métaux lourds, mycotoxines, nitrates, dioxines, PCB, mélamines..) sont conformes au règlement CE 1881/2006 et ses mises à jour.	
	Tous les paramètres non nommés correspondent à la législation alimentaire en vigueur	



Allergènes	Présence intentionnelle par le biais d'un ingrédient, d'un arôme, d'un additif ou de supports: OUI/NON	Risque de contamination croisée. OUI/NON
Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales	OUI	NON
Crustacés et produits à base de crustacés	NON	NON
Œufs et produits à base d'œufs	NON	NON
Poissons et produits à base de poissons	NON	NON
Arachides et produits à base d'arachides	NON	NON
Soja et produits à base de soja	NON	OUI
Lait, produits laitiers et dérivés (y compris lactose et protéines de lait)	NON	NON
Fruits à coques et produits à base de ces fruits	NON	OUI
Céleri et produits à base de céleri	OUI	NON
Moutarde et produits à base de moutarde	NON	OUI
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	NON	NON
Sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l exprimées en SO <sub>2</sub>	OUI	NON
Lupin et produits à base de lupin	NON	OUI
Mollusques et produits à base de mollusques	NON	OUI

*Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas notre responsabilité. Ils ne vous dispensent en aucun cas des obligations vous incombant en matière d'hygiène et de sécurité.*

